

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-82

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHEQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHEQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2026-82

Opéra National de BORDEAUX - Soutien à la programmation artistique de l'opéra sur le territoire métropolitain - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'Opéra National de Bordeaux (ONB), institution culturelle majeure dotée des labels « Opéra national » et « Orchestre national », regroupe trois forces artistiques : l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine (ONBA), le Ballet de l'Opéra et le Chœur de l'Opéra. Avec près de 360 collaborateurs, il propose chaque année une saison riche en spectacles lyriques, chorégraphiques et concerts, tout en menant des actions éducatives et sociales. Il répartit sa saison entre deux lieux (le Grand Théâtre & l'Auditorium) et assure également un nombre important d'activités pour répondre aux missions de diffusion et d'engagement social. Son activité repose sur une équipe d'environ 360 collaborateurs incluant trois forces artistiques (l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine, le Ballet de l'Opéra et le Chœur de l'Opéra) ainsi que les équipes des ateliers (décors, costumes, accessoires).

Depuis 2022, l'Opéra National de Bordeaux a entamé une réorientation de ses missions pour tendre à développer les missions « hors les murs ». Cette nouvelle orientation correspond au projet d'établissement intitulé Opéra citoyen qui vise à mettre en place des actions destinées à renforcer les contacts avec les artistes hors des lieux habituels de la programmation de l'ONB.

Positionné comme un établissement dont l'intervention dépasse largement le cadre communal, l'Opéra National de Bordeaux assume complètement son rôle majeur dans le rayonnement de Bordeaux Métropole, non seulement comme un acteur artistique du tourisme culturel, mais aussi comme un partenaire de nouvelles actions sociales et éducatives de proximité.

Convention triennale 2026-2028

Dans le cadre de sa politique d'attractivité, Bordeaux Métropole souhaite encourager les actions de valorisation et de déploiement des propositions artistiques sur le territoire métropolitain.

Bordeaux Métropole soutient ainsi depuis 2025 le projet porté par l'ONB intitulé « Pour un Opéra hors les murs » qui permet d'encourager le déploiement de concert et spectacles sur l'ensemble de la Métropole bordelaise et vise à mettre en place des actions destinées à renforcer les contacts avec les artistes hors des lieux habituels de la programmation de l'ONB.

Il est proposé de poursuivre l'accompagnement de l'Opéra de Bordeaux avec la mise en place d'une convention triennale pour la période 2026-2028.

Objectifs de l'ONB sur la période 2026 - 2028

Dans le cadre de son projet d'Opéra citoyen, l'ONB a engagé une politique volontariste qui vise à réduire les barrières sociales, géographiques et de genre concernant l'accès à la culture, dont les objectifs sont notamment de :

- Favoriser l'accès à la culture pour tous les publics, y compris sur les territoires les plus éloignés de l'offre culturelle, dans la mesure où la culture est un instrument de proximité qui participe au bien-être des habitants
- Renforcer l'attractivité du territoire métropolitain, pour ses habitants comme ses visiteurs, en concevant des projets culturels partagés permettant d'occuper l'espace public différemment, en investissant des lieux inédits ou en imaginant de nouvelles opportunités de diffusion de la culture

Également, en concertation avec les acteurs locaux, l'ONB souhaite investir plus largement l'espace public en développant des propositions attractives et facilement déployables sur le territoire.

Soucieux de renforcer la visibilité de ses trois forces artistiques auprès du public métropolitain, l'ONB souhaite développer un programme d'actions mobilisant ses artistes professionnels à l'occasion de l'organisation de grands évènements publics. En participant à des temps forts de l'action publique locale ou à de grands événements populaires, l'ONB peut contribuer à l'attractivité et au dynamisme du territoire.

Modalités financières de la convention triennale 2026-2028

Bien qu'inscrit dans le cadre d'un partenariat pluriannuel, les modalités du partenariat entre l'Opéra national de Bordeaux et Bordeaux Métropole sont définies chaque année au moyen d'une convention particulière relative à l'exercice concerné.

Convention annuelle 2026 « Pour un Opéra Hors les murs » à l'échelle métropolitaine

Dans la continuité du dispositif déployé en 2025, le projet 2026 « Pour un Opéra hors les murs » ambitionne de renforcer la présence artistique et éducative de l'Opéra National de Bordeaux (ONB) sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cette démarche s'inscrit dans une logique de démocratisation culturelle, d'innovation territoriale et de cohésion sociale, en lien avec les objectifs du programme métropolitain « Métropole à vivre ».

Le projet « Pour un Opéra hors les murs » pour l'année 2026 repose sur trois axes majeurs :

- Élargir le dispositif à de nouvelles communes, notamment Blanquefort, Lormont et Artigues-près-Bordeaux, afin de tendre vers une couverture des 28 communes de Bordeaux Métropole. Cette extension vise à renforcer l'équité territoriale et à offrir une programmation culturelle accessible à l'ensemble des habitants.
- Consolider les conventions avec les communes volontaires pour structurer durablement les actions culturelles et éducatives. Cette démarche favorisera la co-construction des projets avec les acteurs locaux (établissements scolaires, associations, structures sociales), garantissant une implantation pérenne.
- Proposer des formes artistiques adaptées aux contextes locaux : concerts symphoniques, spectacles jeune public, interventions en établissements scolaires, lieux de santé et espaces associatifs. L'objectif est de toucher des publics éloignés de l'offre culturelle traditionnelle et de favoriser l'inclusion.

Ce soutien permet une réduction significative du reste à charge pour les communes, facilitant ainsi l'accès à une offre culturelle de qualité.

Au regard de ces éléments, il est proposé que Bordeaux Métropole soutienne la programmation culturelle « Pour un opéra hors les murs » proposé par l'Opéra National de Bordeaux à hauteur de 600 000€ pour l'année 2026, conformément à la délibération du 25 novembre 2011 et la prise de compétence partielle en matière de soutien et de promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole.

Le soutien financier de Bordeaux Métropole permettra à l'Opéra de développer ce projet « hors les murs » et également de proposer aux 28 communes du territoire souhaitant accueillir cette programmation, un tarif métropolitain aux communes. Dans ce cadre, la programmation culturelle « Pour un opéra hors les murs » proposé par l'Opéra National de Bordeaux devra à minima proposer 15 événements sur différentes communes volontaires sur l'année 2026 (du 1er janvier au 31 décembre).

L'Opéra National de Bordeaux s'assurera d'une répartition de la programmation équilibrée sur le territoire métropolitain. Un bilan annuel, quantitatif et qualitatif, sera produit par l'Opéra National de Bordeaux et présenté aux instances de Bordeaux Métropole si besoin.

Indicateurs financiers

Bordeaux Métropole est sollicitée dans le cadre d'une subvention de soutien à l'organisation de la programmation événementielle 2026 de l'Opéra National de Bordeaux à hauteur de 600 000 € pour un budget global de 33 593 074 €, soit 1,79 % du budget.

	Budget 2025	Budget 2026
Charges de personnel / budget global	17 791 661€ - 55,01%	18 096 989 – 53,87 %
% de participation de BM / Budget global	600 000 € - 1,87 %	600 000€ - 1,79 %
% de participation des autres financeurs / Budget global		
Etat	4 908 000 € - 15,18%	4 908 000 € - 14,61%
Région	1 150 000 € - 3,56%	1 150 000 € - 3,42%
Ville de Bordeaux	16 644 900 € - 51,50%	16 644 900 € - 49,55%
Autres	329 000 € - 1,02%	307 122 € - 0,91%

Le budget prévisionnel est détaillé en annexe 2 de la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération de Bordeaux Métropole n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences, et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires métropolitains » ;
VU la demande n° 2026-00112 formulée par la régie personnalisée à caractère administratif Opéra National de Bordeaux en date de juillet 2025 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet « Pour un opéra hors les murs » proposé par l'Opéra National de Bordeaux, au-delà de son intérêt culturel et artistique majeur, au travers de son impact sur le développement économique de l'agglomération, la cohésion territoriale ainsi que l'image, l'attractivité et le rayonnement de la métropole, touche un public très large sur des lieux de manifestation métropolitains.

CONSIDERANT QUE cette programmation artistique va irriguer le territoire métropolitain et qu'elle s'insère dans l'exercice des compétences de Bordeaux Métropole régi notamment par la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 600 000 € en faveur de la régie personnalisé à caractère administratif Opéra National de Bordeaux pour l'organisation et le suivi de son programme événementiel culturel « Pour un opéra hors les murs » au titre de l'année 2026 ;

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention triennale 2026 – 2028 ci-annexée, ainsi que tout acte afférent ;

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice, chapitre 65, article 657382, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,

Pour expédition conforme,